

## Le Levron et son bisse

En 1465, les valeureux Levronnais construisirent le bisse, de Chardonnay à l'alpage de la Chaux, au Levron. Durant l'espace d'un demi-millénaire, cet aqueduc a fonctionné tant bien que mal, entretenu à grand frais et cela malgré les continuels différents, parfois tragiques, avec les gens de Bagnes qui contestaient au Levron ses droits, pourtant reconnus par les instances supérieures des diverses époques.

En 1957, on construit le barrage de Mauvoisin. Une condition des concessions accordées à son promoteur, M. l'ingénieur Albert Maret, stipulait qu'il serait fourni des eaux d'irrigation à la rive droite de la vallée de Bagnes et à Vollèges, en divers points choisis sur la galerie d'aménée vers l'usine de Riddes. Cette obligation fut commuée par la suite en une subvention à la réalisation d'un aqueduc autonome exécuté par les communes de Bagnes et de Vollèges. Avec ses 24 kilomètres de longueur, soit un tunnel, soit en canalisation enterrée, ce bisse moderne, le plus long du Valais, amène eau d'irrigation, et eau potable à Sarreyer, Verbier, au Levron, Vollèges, Vens et Chemin.

Complétées par un réservoir de cent cinquante mille mètres cubes, grâce à un barrage sur un plateau de l'alpage de Louvie, les installations fournissent également durant l'hiver, période d'étiage des sources, l'eau nécessaire à la station de Verbier. Qui connaît alors la plus haute consommation en eau potable. Sans ces travaux, le prodige de Verbier n'aurait pas eu lieu. M. Albert Maret, le génial initiateur de Mauvoisin, lors de la bénédiction de son barrage, relevait en un discours l'urgente réalisation de l'aqueduc Bagnes - Le Levron : « Bien des villages valaisans ne sauraient subsister sur leurs terres arides dans l'eau clair que leur dispensent les torrents. Chacun connaît les fameux bisses valaisans que nos ancêtres ont édifiés et entretenus à force de labeur. Or souvent leur maintien est précaire : avalanches, éboulements, glissement de terrain, menacent constamment ces frêles aqueducs. Parfois, ils sont emportés et irréparables...

# CHÂTEAU DE VERBIER PAR

LOUIS BLONDEL

(1956)

## I

### VERBIER

#### **Aperçu historique.**

Ce château dominait la crête rocheuse à l'ouest du village de Verbier à une altitude de 1815 mètres. Ces ruines sont situées au-dessus de la petite chapelle de St-Christophe (1588 m.), un bon chemin forestier partant du village de Verbier y conduit. Par le fait d'énormes éboulements, ce contrefort de la montagne qui appuie le massif de la Pierre-à-Voir est tout à fait séparé du plateau du Levrôn et il n'existe plus de communications directes entre ce village et Verbier. Mais cet état de fait ne devait pas exister au moyen âge ; la légende rapporte même qu'un village appelé Curallaz aurait été emporté par les éboulements : son emplacement serait situé à 500 ou 600 mètres plus bas dans les champs des Jorasses.

Quoi qu'il en soit, cette position était remarquablement choisie pour commander tout le Val de Bagnes, de Sembrancher jusqu'au fond vers Lourtier, car il est assis au coude de la vallée et pouvait surveiller le passage sur la vallée du Rhône par Verbier et la Croix-de-Cœur. Les documents écrits concernant ce château sont très rares : on a signalé jusqu'à présent un seul texte, relaté par Boccard, conservé aux archives de

l'abbaye de St-Maurice.<sup>1</sup> Heureusement, ce parchemin élucide complètement la question des propriétaires et des tenanciers de cette forteresse. L'opinion émise qu'il aurait été le siège de la famille de Verbier, famille non noble, ne peut être soutenue.<sup>2</sup>

Nous voyons sur cette chartre qu'Amédée V, comte de Savoie, la veille de Pentecôte, en l'an 1287, « donne l'ordre à Guillaume de Septème, bailli du Chablais et du Genevois, ainsi qu'à maître Radulphe, juge de cette même terre, d'ouvrir une enquête au sujet du château de Verbier (*castrum* de Verbier), pour savoir par qui il avait été gardé aux temps des guerres entre ses prédécesseurs, soit les comtes de Savoie, et la terre du Valais. Ces fonctionnaires devront s'informer s'il a déjà été gardé par la Savoie à partir de ces guerres et, au cas où l'on aurait agi dans ce sens, de révoquer ces dispositions en remettant tout dans l'état voulu. Si en quelque mesure ces fonctionnaires auraient déjà au temps des guerres occupé la défense de ce château appartenant à l'église d'Agaune, ou qu'ils aient saisi l'occasion de garder ces biens de l'église pendant les guerres, en l'enlevant à ceux qui devaient le défendre, ils doivent restituer ces biens à ladite église. Il recommande aux mêmes commissaires de sauvegarder les droits de l'église et de ne pas permettre qu'on lui cause du tort. L'abbé ou son procureur pourront toujours obtenir auprès de sa cour pleine justice. Le comte tient à conserver les bonnes et anciennes coutumes vis-à-vis de l'église, coutumes déjà observées par ses prédécesseurs. »<sup>3</sup>

Il devient évident que le château de Verbier appartenait à l'abbaye d'Agaune, mais qu'il pouvait en temps de guerre être occupé par les troupes du comte de Savoie. Cependant après les périodes de trouble il devait faire retour à l'abbaye. Sans doute, qu'à la suite d'une réclamation de l'abbé, qui avait constaté que les hommes d'arme de Savoie continuaient à occuper Verbier, même après la guerre, le comte de Savoie donnait, par cette lettre à ses commissaires, l'ordre de le restituer

<sup>1</sup> Archives de l'Abbaye de St-Maurice, tiroir 8, paquet 1, acte 7 ; petite chartre avec sceau pendant aux armes (la croix) du comte Amédée en cire noire (non reproduit par D. L. Galbreath dans ses *Sigilla agaunensia*, *Revue Héraldique Suisse*, 1925-26) ; copie dans le *Liber Bagnes*, 1650, fo. 112, et dans les *Acta Monasterii Agaunensis* de L.-N. Charlety, Abbé de St-Maurice 1719-36, t. I, fo. 240 ; analyse par le chanoine J.-H. Charles dans son régeste des Archives abb., t. I, fo. 129. Voir le texte : Annexe.

<sup>2</sup> L. Courthion : *Revue hist. Vaud.*, 1893, pp. 206 sq., 274 seq., 306 sq. ; abbé B. Rameau : *Le Valais historique*, 1886, pp. 26 sq. ; M. Boccard : *Histoire du Valais*, 1844, p. 349.

<sup>3</sup> Cette pièce m'a été aimablement communiquée par M. le chanoine Dupont Lachenal ; nous en donnons ici la traduction libre.

à son légitime propriétaire. Les guerres auxquelles il est fait allusion n'étaient pas très récentes, mais doivent se rapporter aux campagnes de Pierre de Savoie, oncle d'Amédée, en 1260, et encore de 1265 à 1266. Le statut de la vallée de Bagnes explique la complication des droits féodaux et la possibilité d'interminables litiges entre Agaune et la maison de Savoie.<sup>4</sup> On constate à l'origine, dès le XI<sup>e</sup> siècle, que les comtes de Savoie étaient les véritables souverains de la vallée comme détenteurs de l'avouerie de l'abbaye d'Agaune, mais que dès 1159 Humbert III avait accordé à ladite abbaye de nouveaux avantages territoriaux en contre-partie de prêts d'argent faits à son père. Ces cessions causèrent de nombreuses difficultés qui ne furent réglées qu'en 1198 et 1219 par des accords réciproques.

On sait que l'abbaye vit ses droits territoriaux confirmés, mais que le comte de Savoie conserva entièrement sa supériorité féodale et des avantages principalement quand il se trouvait entre le pont de Brest et le Saint-Bernard. En somme, Agaune possédait le domaine utile de Bagnes, le droit d'y exercer la justice en y maintenant un vidomne et un métral, mais en dernier ressort c'était bien la maison de Savoie qui avait sur ces terres la souveraineté. Il ne faut pas oublier que Bagnes et Entremont étaient les clefs du Bas-Valais. Il nous paraît probable que le château de Verbier à l'origine a été construit par la Savoie puis, dans la suite, remis à l'abbaye sous certaines réserves telles que son occupation au moment des guerres. L'acte précité ne nous dit pas qui en assurerait la garde ordinairement, mais il devait relever plus spécialement du vidomne qui avait son siège au Châble de Bagnes et du métral qui avait le commandement des milices de la vallée. En 1260-1261, le comte Pierre de Savoie recevait 30 sols pour la garde perpétuelle des hommes de Pierre de la Tour, vidomne pour Bagnes<sup>5</sup>.

Le vidomnat a tout d'abord appartenu au XII<sup>e</sup> siècle à la famille de Mostel, puis par alliance, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, à la puissante famille de la Tour qui le conserva entre ses mains jusqu'en 1366. Après Perrod de la Tour, sa veuve Antonie Sarro ou Sarriod du val d'Aoste vendit cet office la même année à l'abbaye d'Agaune. La métralie a re-

<sup>4</sup> Voir chanoine Tamini : *Dict. hist. et biogr. suisse*, art. *Bagnes* ; chartes publ. par l'abbé Gremaud : *Documents relatifs à l'histoire du Valais. Mém. Doc. Suisse romande*, t. XXIX à XXXIII et XXXVII à XXXIX ; R. Hoppeler : *Beitrag z. Geschichte des Wallis im Mittelalter*, 1897 ; V. van Berchem : *Introduction, dans Guichard Tavel, évêque de Sion, Jahrbuch f. Schw. Gesch.*, XXIV, pp. 127 sq.

<sup>5</sup> M. Chiaudano : *Biblioteca della Soc. Subalpina, La finanza sabauda nel sec. XIII*, 1938, t. I, p. 38.

levé pendant des siècles de la famille de Bagnes, dont le premier titulaire connu, Odon, apparaît en 1150 ; cette lignée chevaleresque a subsisté jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle.

Il règne une obscurité complète sur la vie du château. Nous pensons qu'il a dû jouer un rôle en vue dans les guerres du XIII<sup>e</sup> siècle, comme point d'appui commandant la vallée ; il a sans doute été ruiné au moment de la conquête du Bas-Valais par les Sept-dizains en 1476, car on sait que les Bagnards, restant fidèles à la Savoie, s'opposèrent fortement aux envahisseurs. Depuis lors, on a exploité ses matériaux et à part quelques pans de murs seul le nom de « Château » porté sur la carte rappelle son souvenir.

### Etude archéologique.

Les restes de ce château sont si peu apparents que les promeneurs qui se rendent à ce point de vue magnifique ne discernent que rarement ses fondations (fig. 1). Le rocher schisteux en arête supportant les ruines est séparé de la montagne par un col herbeux qui forme une clairière dans la forêt de sapins. Un fossé demi-circulaire, large de 4 mètres, entoure la position du côté de la montagne au N. E., position à pic sur la vallée dans toutes les autres directions. La paroi de rocher du S. O. est presque verticale, une carrière a entamé l'extrémité de la roche face au fossé. Cette ruine a une disposition conforme aux autres châteaux de la montagne de l'époque romane, qui utilisent au mieux les formes du terrain. Au sommet s'élève la grande tour ; elle se relie à une enceinte qui en dessous englobe une cour avec des dépendances. La tour est ici l'élément dominant, c'est le seul fort retranchement de la position naturellement bien défendue.

Les substructions de la tour sont reconnaissables sur trois côtés avec une élévation de 0 m. 50 à 1 mètre. Elle présente une forme quadrangulaire avec un éperon à terminaison carrée du côté de la vallée. Il est probable qu'un escalier ou plutôt une échelle occupait cette extrémité. Bien que ce plan soit rare, on trouve souvent dans les tours romanes des annexes pour des escaliers. Cependant il n'est pas douteux que l'entrée devait être au premier étage accessible seulement par un pont ou une échelle, car il n'y a pas d'accès visible au rez-de-chaussée, utilisé seulement comme cave. Une fente du rocher à l'intérieur devait peut-être servir de citerne.

La tour mesure à l'ouest 4 mètres de vide et sur sa plus longue face au sud 7 m. 50 ; elle a pu servir non seulement à la défense, mais aussi comme habitation, tout au moins pour la garnison. L'épaisseur des murs

à l'ouest est de 1 m. 10. Un dispositif de murailles en terrasses la relie à l'enceinte qui à l'est entoure une cour sur une distance de 17 m. 50 avec un retour à l'ouest sur une longueur de 25 mètres jusqu'à la paroi de rocher.

L'appareil de la tour principale, bien conservé à la base ouest, mérite qu'on l'examine de près. Les pierres taillées, de petite dimension, sont disposées en épi avec des assises en bandes horizontales simples ou doubles (cf. fig. 1). Bien que la construction en épi se soit perpétuée tardivement, nous avons ici avec les assises horizontales alternées rap-

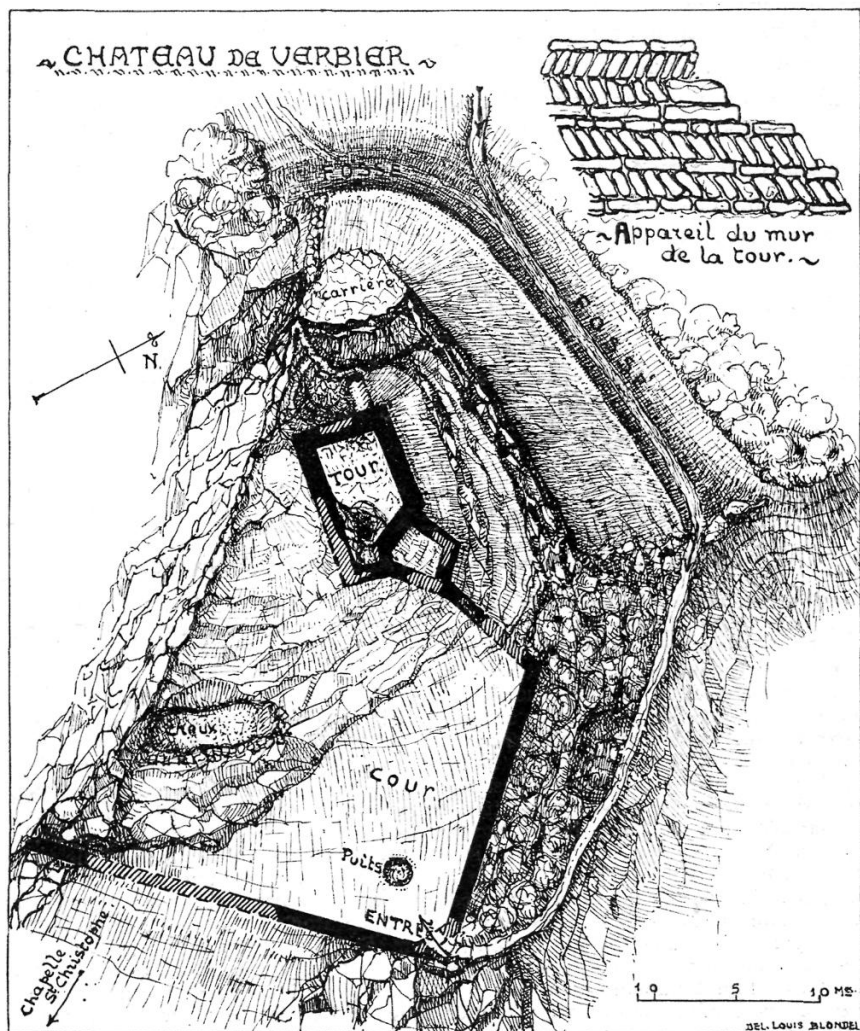


Fig. 1. Plan du château de Verbier

pelant les cordons de briques romaines un type très ancien de maçonnerie, certainement roman, de la fin du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> siècle, peut-être même antérieur.

Les logements, communs et dépendances, devaient être établis sur la cour ; il n'en subsiste rien ; peut-être doit-on en voir des traces à l'ouest dans un creux du rocher. Par contre, on remarque l'emplacement d'un puits et le dispositif de l'entrée à l'angle est. On y parvenait par un sentier dans le rocher venant de l'extrémité du fossé. Il n'y a pas de murs du côté ouest, car la nature de la roche en forme d'arête rendait tout ouvrage superflu.

Dans l'ensemble nous avons ici une position très forte, isolée de tout lieu habité, servant en premier lieu de poste d'observation pour toute la vallée. C'était le véritable château de Bagnes, on pouvait de ce point correspondre optiquement avec le château comtal de Sembrancher. Il n'est pas exclu qu'on doive rechercher une relation entre cette forteresse et la première chapelle de St-Christophe située 227 mètres plus bas, qui devait être entourée d'autres constructions et aurait servi de chapelle pour le château. La chapelle actuelle ne date que du XVIII<sup>e</sup> siècle ou de la fin du XVII<sup>e</sup>, mais on voit tout près des traces d'autres édifices. Il est à souhaiter que les derniers témoins de cette ruine féodale ne disparaissent pas complètement et qu'une exploration systématique permette d'en reconnaître les détails. L'antique château de Bagnes mériterait une étude plus complète.

## ANNEXE

### Charte de 1287 (Archives de l'Abbaye de St-Maurice)

Amedeus comes Sabaudie marchio in ytaliam dilectis fidelibus suis domino Guillelmo de Septimo ballivo in Chablasio et Gebenn. ac magistro Rad. (ulpho) iudici in eadem terra Salutem et sinceram dilectionem. Mandamus vobis quasi inquiratis diligenter per quos et qualiter castrum de Verbier temporibus predecessorum nostrorum quando guerra erat in illis partibus inter Comitatum Sabaudie et terram Valesii consueverit custodiri. Et prout inveneritis quod dictum castrum iam dictis temporibus servabatur vos ipsum quando guerra erit in illis partibus cum diligentia observari faciatis. Si quid vero contra fecistis hactenus illud in statum debitum revocantes. Et si per alios quomodo per dictam Agaunensem Ecclesiam castrum predictum guerrarum temporibus custodiri consueverunt vos quod de bonis ipsius Agaunensis Ecclesie cepistis occasione custodie dicti castri ab hiis qui ipsum custodire debuerant recuperantes ipsi Ecclesie reddatur et restitui faciatis. Sane dictam Ecclesiam recommendatam habeatis ipsam et iura ipsius deffendendo ipsum non permittentes indebite faci. Ubi cumque super hiis de quibus Abbas dicte Ecclesie vel eius procurator peratus fuerit cum effectu in nostra curia facere iusticie complementum. Sed bonas et antiquas consuetudines servatas per predecessores nostros iam dicte Ecclesie conservetis. Datum apud Sanctum Symphorianum cum appositione sigilli nostri in vigilia Penthecoste Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXX<sup>o</sup> septimo. — Constat de super lineam faciat supra. Datum ut supra.

(Sceau pendant du comte, incomplet).

## ACTUELLE NOTE DE VERBIER TOURISME

robablement construit entre le XIIe et le XIIIe siècle par le Comte de Savoie, château qui surplombait le Val de Bagnes a été détruit par les Haut-alaisans après la bataille de la Planta en 1475. Les ruines de cet édifice, aujourd'hui remises à jour, permettent à chacun de reconstruire donjon et adelle dans son imaginaire...(Juin 2020)

